

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/033

Séance du 11 mai 2026

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six
le 11 mai

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire.

Présents : 18

Date de la convocation : 04 mai 2026

Votants : 19

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

A DONNE PROCURATION : Marie-Claude JEANDEAUD à Jean-Marie OGER PREVOT

OBJET :

Tarifs cantine et garderie

Considérant que la commune fixe librement les tarifs de la restauration dans la mesure où ceux-ci ne dépassent pas le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service,

Que le prix de revient d'un repas comprend : le repas, le personnel, l'électricité, le chauffage, l'eau, l'entretien des locaux et la maintenance du matériel et du logiciel de réservation en ligne ;

Considérant que le coût du repas appliqué par le traiteur augmente à compter du mois de septembre 2026 de 11 centimes, que les charges de personnel et les dépenses en énergie et maintenance augmentent également,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répercuter une hausse de 10 centimes sur le tarif du repas de cantine, en fonction du quotient familial des familles :

QF ≤ 800 :	tarif à 4,70 €
801 ≤ QF :	tarif à 5,50 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les tarifs du service de garderie restent inchangés, soit 0,50 € le quart d'heure de garderie et 1 € la demi-heure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 mai 2026

Le maire, Aurélien BLANC.


